

Chapitre IV

Constitutions



Gouvernement

156

Constitutions

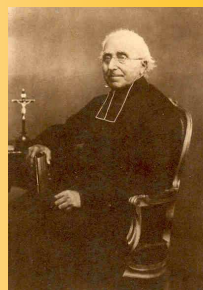
Tous les Maristes, spécialement ceux qui exercent une autorité, regardent Marie comme fondatrice et perpétuelle supérieure de la Société. Ils imitent constamment sa délicate disponibilité aux appels de l'Esprit et aux besoins du peuple de Dieu.

Tous doivent considérer qu'ils partagent la responsabilité du gouvernement de la Société, de sa vie et de son bien-être et de l'accomplissement de sa mission.

... ils appartiennent à la famille de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, qu'ils doivent à son nom d'être appelés Maristes...

Constitutions 1872, 49

Leadership et responsabilité



On demanda une fois à Etienne Séon pourquoi, pensait-il, Jean-Claude Colin était devenu le dirigeant du groupe des Maristes. Il donna trois raisons : C'était Colin qui avait le plus travaillé pour la Société ; Il avait une certaine compréhension spirituelle de la place de la Société dans l'Eglise ; et il était celui qui avait la vision la plus large.

Jean-Claude Colin donna une quatrième raison lorsque la question lui fut posée. C'était à cause de sa compréhension d'une attitude mariale envers l'Eglise et du nom donné à la Société . Colin résista à la tentation d'agir indépendamment des évêques. (OM II, 467 ; FC 425:8) La mère ne veut pas couper son enfant. en deux.

Colin pouvait voir que l'appartenance à une famille portant le nom de Marie avait des conséquences dans la façon de gouverner la Société. Les personnes qui vivaient avec lui reconnaissent ces qualités, qui demeurent de bons critères pour la direction des Maristes.

Séon disait du P. Colin:

« Tous nos regards se portaient vers lui, et nous le regardions comme le supérieur de la Société, celui qui devait en être chargé un jour. C'était lui qui avait le plus travaillé pour cela ; nous le savions et de plus nous savions aussi qu'il avait pris des engagements pour cette œuvre avec Dieu. Enfin, nous voyons bien que c'était celui de tous qui avait les plus grandes vues. »
(OM II, 625: 19)

157

Constitutions

Depuis le 24 septembre 1836, date de l'élection du premier supérieur général, les Maristes considèrent la Société comme un seul corps, dispersé pour le bien de la mission mais uni en esprit. Rassemblés de temps en temps en chapitre général, ils restent unis par le supérieur général qu'ils ont placé à leur tête.

En ce qui concerne la fonction du supérieur général, la Société doit faciliter (sa) tâche dans les affaires de très grande importance...

Constitutions 1872, 341

Participer et apprendre



Jean-Claude Colin aurait aimé que le chapitre général fût formé par tous les membres de la Société, comme cela était arrivé en 1836. Même si cela était devenu impossible, le style de Colin encourageait la pleine participation à la prise de décisions. Mayet observa ce style durant le chapitre général de 1845 :

« Là j'ai admiré en lui tout ce que j'ai admiré quand il est à la tête de son conseil. Je me représente, en le voyant en cette circonstance, un pilote tranquillement assis à son gouvernail: il laisse les eaux entraîner le navire, le battre dans tous les sens; sa main ne se fait pas sentir, mais néanmoins c'est lui qui dirige la marche. »

(QS 321 : 2,5)

Il faisait de même dans les réunions du Conseil. Il appelait ces réunions « l'âme de la Société » (FA 288:2), et il les valorisait comme un moyen qui permettait à toute la Société de participer à la gouvernance. Il les a également utilisées pour enseigner aux autres Maristes le style de leadership qu'il voulait voir mis en œuvre dans la Société.

Mayet note :

« Quand il voulait former un sujet, bien lui faire connaître l'esprit de la Société et la marche de l'administration, il l'appelait au conseil. Alors on découvrait un nouvel horizon, et je peux même dire que ceux-là seulement connaissaient et ont connu le P. Colin qui avaient été appelés par lui au conseil. Là il se montrait à une hauteur qui surprenait tous les membres réunis. »

(QS 288:6,7)

158

Constitutions

Au cours de son histoire, la Société est devenue internationale. Ceux qui exercent l'autorité dans le gouvernement de la Société développent entre provinces, communautés et personnes un réseau d'échanges et de solidarité pour promouvoir l'unité en vue de la mission, tout en accordant une grande valeur à la richesse et à la diversité de son caractère international.

... (le supérieur général) peut ... désigner pour les missions chez les infidèles et les rappeler; faire passer de maison à maison, de province à province, de pays à pays, d'une charge à une autre, en ayant toujours en vue le service de Dieu et le bien de chacun comme de tous.

Constitutions 1872, 308:1

Une Société internationale



En 1886, en Irlande :

Pierre Pestre obtint le diplôme de docteur en théologie à l'Université catholique de Dublin. Pestre enseigna dans des séminaires en France, en Irlande et aux États-Unis. Il devint le premier recteur du scolasticat en Nouvelle-Zélande, puis le deuxième provincial de la Nouvelle-Zélande, avant de retourner aux États-Unis.

Francis Redwood obtint la license en théologie à la même université.

Né en Angleterre, Redwood partit, petit enfant, en Nouvelle-Zélande. À l'âge de quinze ans il quitta la Nouvelle-Zélande et étudia en France au collège mariste de Saint Chamond. Il étudia la théologie en France et fit son noviciat à Dundalk en Irlande. Il fut le premier Néo-zélandais à être ordonné Père Mariste et fut le premier évêque néo-zélandais.

Jean Leterrier était à St Mary College Dundalk.

Originaire de France, Leterrier vint à St Anne, Londres, en 1861. En 1862, il devint le premier supérieur de St Mary's, Dundalk en Irlande. Il devint plus tard le premier supérieur de la Vice-Province d'Angleterre, Irlande et États-Unis, puis le premier provincial de Nouvelle-Zélande, et enfin assistant général en France.

Benoît Forestier est arrivé à Dundalk.

À l'âge de 27 ans, il partit comme missionnaire en Nouvelle-Calédonie. Après 17 ans de service, il travailla à Dundalk, puis passa 11 ans à Lyon et Rome comme procureur auprès du Saint-Siège. Il devint ensuite le premier provincial de l'Amérique, où il fonda le scolasticat à Washington. Il fonda ensuite le scolasticat de Santa Fede en Italie.

160

Constitutions

La mission de la Société exige la formulation de politiques et de plans d'action qui soient mis en œuvre. Cela s'accomplit grâce, d'une part, à des structures de consultation et de participation aux niveaux local, provincial et général, et, d'autre part, grâce à des supérieurs dotés de l'autorité adéquate.

... un excellent gouvernement de la Société dépend en grande partie des responsables subalternes auxquels est confié le soin des affaires particulières ...

Constitutions 1872, 329

Consultation et autorité



Au cours de l'année 1830, Jean-Claude Colin écrit 5 lettres à Marcellin Champagnat sur des questions concernant la formation du groupe mariste et l'élection d'un supérieur unique pour les futurs Maristes. Certaines expressions de ces lettres reflètent l'équilibre que Colin établit entre la consultation et l'exercice de ses pouvoirs comme supérieur central.

« Si j'ose le dire, et si vous l'agréez, nous vous dirons dans quel sens nous pensons que vous poussiez l'affaire; répondez nous, et, si cela vous agrée, nous vous communiquerons nos idées ensuite. »

(OM I, 212:2)

« Écrivez-nous ce que vous pensez sur notre manière de voir. »

(OM I, 220:4)

« Plus j'examine, plus je vois de difficultés à pouvoir vous extraire un abrégé des Règles. Et en voici la raison : il faudrait que, tous ensemble, elle fût lue et discutée pour éviter de graves inconvénients dans la suite. Voyez si cela n'est pas juste »

(OM I 222:4)

161

Constitutions

L'unité dans la Société et l'efficacité de son action requièrent que ses membres soient consultés et participent à la prise de décision et que les supérieurs aient une autorité bien définie. Ainsi, les décisions seront basées sur une information précise, refléteront les besoins des personnes qu'elles sont destinées à servir, et en même temps elles pourront être prises avec souplesse et rapidité.

... le supérieur ... aimera en toute chose, grande ou petite, à demander humblement conseil même aux confrères moins haut placés, en privé ou d'une autre manière ...

Constitutions 1872, 306

Décisions efficaces



Au Chapitre de 1845, Jean-Claude Colin était âgé de 55 ans et était à mi-chemin de ses 18 ans comme supérieur général. Gabriel-Claude Mayet fait remarquer que les membres du Chapitre admiraient son habile direction du chapitre. Il savait comment éviter les questions qui n'étaient pas prêtes pour la discussion ; il ne se précipitait pas ; il soupesait tout; il prenait soin de ne pas faire adopter une loi qui devrait plus tard être revue; et il faisait valoir son autorité lorsque c'était nécessaire.

Mayet a fait remarquer que
« ... tous les membres de la Société faisaient partie de quelque commission, ce qui accroît singulièrement l'intérêt et l'amour pour la Société en tous. J'ai même pensé que le P. Colin avait peut-être multiplié des questions à peu près arrêtées déjà, afin de faire passer en quelque sorte toute la constitution et tous les intérêts de la Société sous l'œil et sous la main de chaque mariste. »

Mayet conclut que cette façon d'agir « ... réveille singulièrement et augmente considérablement l'affection pour le corps auquel on appartient : on s'habitue ainsi à regarder la constitution comme sa chose, et on l'épouse dans sa pensée et dans son cœur »
(QS 321:4)

162

Constitutions

(a) Dans la Société, le gouvernement s'exerce dans un esprit de coresponsabilité qui pousse les Maristes à organiser ensemble leur vie commune et leurs initiatives pastorales et à élaborer les modalités pratiques dans un esprit de confiance et d'ouverture.

(b) Pour un bon fonctionnement du gouvernement, il est nécessaire de distinguer à chaque niveau: 1) les lois et les lignes d'action qui sont déterminées autant que possible par les organismes représentatifs compétents, et 2) les décisions exécutives, prises par les personnes mandatées, avec l'aide de leur conseil ou des organismes consultatifs.

(c) Dans tous les cas, le principe de subsidiarité doit être observé, à savoir: un supérieur ne doit pas en appeler à une autorité plus haute pour qu'elle se substitue à la sienne, ni tenter d'assumer des responsabilités qui appartiennent à un niveau inférieur.

... (le supérieur) doit confier des tâches et opérations particulières à des responsables qualifiés ...

Constitutions 1872, 328

La coresponsabilité



Un incident dans les premières années de l'histoire de la Société jette une forte lumière sur la manière de Jean-Claude Colin d'exercer l'autorité et le leadership.

En 1846, les Maristes à Paris cherchaient à acheter une propriété. Les pères Morcel et Viennot s'étaient vu confier la responsabilité de trouver un site approprié. Ils en trouvèrent deux qui valaient bien la peine d'être considérés : un à Montparnasse et l'autre rue Notre-Dame des Champs. Ils écrivirent à Colin avec cette information.

La réponse de Colin est éloquente :

« Bien chers confrères

Tout bien examiné, la propriété du Mont-Parnasse me paraît préférable à celle de la rue N(otre) D(ame) des champs. Si vous vous sentez portés à l'acheter, après vous être bien recommandés à Dieu et à la s(ain)te Vierge, vous pouvez le faire. Enfin nous vous autorisons à acheter soit celle du Mont-Parnasse, soit celle des Bénédictins, soit toute autre que vous jugerez convenable; mais tâchez de ne guère dépasser la somme de 100,000 fr(an)cs, car le p(ère) Viennot sait que nous n'avons que 60,000 fr(an)cs à vous donner pour le moment, et sans savoir où nous pourrions prendre le surplus.

Considérez la gloire de Dieu, le bien général de la Société, le besoin de loger les pères de Paris, priez le bon Dieu qu'il vous éclaire, et agissez en conséquence. Nous approuvons d'avance ce que vous aurez fait, pourvu que vous ne dépassiez guère cent mille francs.

Colin sup »

(Colin sup III, 6060:1-2)